

Privilège

rielles, les banquettes gouvernementales sont absolument vides.

Nous avons 38 ou 39 membres du Cabinet qui siègent à la Chambre. J'ai soulevé, au moins 15 fois, la question de l'absence des députés de la majorité lors de discussions portant sur des initiatives ministérielles. Je ne veux pas remonter dans tous les hansards pour vous citer les pages et les dates, mais je pourrais le faire si Votre Honneur désire une telle liste.

Je sais que le vice-président des comités pléniers est consterné. Fréquemment, lorsque je soulève cette question, il me répond qu'il n'est pas normal de faire remarquer la présence ou l'absence de députés. Et bien, pour vendredi dernier, nous avons une liste officielle des présences.

M. Andre: Après l'heure normale d'ajournement.

M. Milliken: Alors que la Chambre siégeait encore, sur une question d'initiative ministérielle, les députés suivants dont les noms figurent sur la liste sont les seuls à avoir été officiellement présents. Je lis les *Procès-verbaux* de vendredi: M. Paproski, MM. Anawak, Assad, Barrett, Benjamin et Boudria, M^{me} Clancy, MM. Edmonston, Gauthier, LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso), MacWilliam, McCurdy, Murphy et Riis.

M. Gauthier: Pas un seul ministre.

M. Andre: Et Milliken?

M. Milliken: M. Milliken n'était pas ici.

M. Gauthier: Je l'avais autorisé; il devait être à Kingston. Il a dû conduire dans la tempête.

M. Andre: Tout le monde doit rester ici, sauf lui.

Une voix: C'est exact, il était à la maison. . .

M. le Président: Ce qui s'est produit a été très bien expliqué à la présidence. Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose à gagner à revenir sur la question de savoir qui était présent et qui était absent.

M. Milliken: Monsieur le Président, ce que j'essayais de faire ressortir, c'est que tous les rappels au Règlement que j'ai faits ont une valeur additionnelle, car vendredi nous avons un enregistrement officiel du fait que pas un ministre n'était présent lors de la discussion d'une initiative ministérielle. On m'a dit que le fait de soulever ce point pendant les débats était irrecevable, et pourtant nous avons là un constat qui restera aux *Procès-verbaux*, qui figurera dans les *journaux* de la Chambre, et qui

atteste que pas un ministre n'était présent pendant la discussion d'une initiative ministérielle. J'affirme, monsieur le Président, que c'est un outrage à la Chambre, un outrage continu, contrairement à l'astuce du whip en chef du gouvernement.

Quelle est la fonction du whip? S'assurer que les députés sont présents à la Chambre. C'est sa fonction principale et vendredi après-midi, le whip du gouvernement a pris la parole pour signaler l'absence de quorum. Et était-il à la Chambre pour constituer le quorum? Où est-il allé? Se perdre dans la tempête de neige? Il a disparu pendant que la sonnerie d'appel retentissait. Votre Honneur, je pense qu'il avait le devoir d'être présent pour aider à constituer le quorum.

Le fait est, monsieur le Président, que le gouvernement a invoqué la règle du quorum durant la discussion d'une initiative ministérielle, plus précisément de la question la plus importante dont il doit saisir la Chambre, celle des crédits. Et je dirais qu'il traite cette question avec tellement de mépris qu'il essaie d'utiliser la règle du quorum pour mettre fin au débat de l'opposition. Selon moi, monsieur le Président, c'est une façon déloyale d'imposer la clôture. C'est un abus des règles.

Je veux maintenant parler, monsieur le Président, du rétablissement de la motion. Comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a indiqué, le gouvernement doit maintenant proposer que la motion soit rétablie. À défaut de cela, j'estime qu'il lui incombe de proroger le Parlement et de présenter un nouveau discours du Trône. Et je pourrais donner un conseil d'ami au leader du gouvernement à la Chambre, celui d'inscrire dans le discours du Trône une demande de crédits, étant donné qu'il n'y en avait pas dans le dernier. D'ailleurs, il m'a peut-être entendu soulever la question en avril dernier.

Votre Honneur avait alors prétendu qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire cette demande dans le discours, tenant probablement compte du fait que la Chambre avait déjà adopté le 3 avril 1989, comme mon collègue d'Ottawa—Vanier l'a souligné, une motion d'examen des crédits.

Cette motion est devenue caduque. Votre Honneur voudra peut-être étudier le rétablissement de l'examen des crédits, puisqu'il n'y avait pas de demande de crédits dans le discours du Trône au début de la session. J'invite en effet Votre Honneur à réexaminer la question puisque la motion d'examen des crédits est caduque et que les crédits ne figurent plus dans le *Feuilleton*.